



conseil de
l'environnement
raad voor
het leefmilieu
.brussels 

AVIS

Rapport d'activité 2023-2024 et plan d'action 2025-2026 de la Plateforme Agile

Demandeur Ministre Alain Maron

Demande recue le 02-10-25

Avis adopté par le Conseil de 04-11-25
l'Environnement le

Préambule

Le 2 octobre 2025, le **Conseil de l'Environnement** (ci-après « le Conseil ») a été saisi d'une demande d'avis par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette demande porte sur le rapport d'activité 2023-2024 et le plan d'action 2025-2026 de la Plateforme Agile, dispositif régional mis en place conjointement par Bruxelles Environnement et hub.brussels afin de lever les barrières juridico-administratives freinant la transition économique dans la Région.

La Plateforme Agile agit dans le cadre de la stratégie régionale Shifting Economy, en formulant des propositions de simplification administrative et réglementaire élaborées avec les administrations, les partenaires sociaux et les acteurs économiques.

Le rapport d'activité 2023-2024 dresse le bilan des actions menées depuis l'élargissement du dispositif CiReDe vers Agile, tandis que le plan d'action 2025-2026 présente les actions à poursuivre et les nouvelles mesures envisagées, notamment en matière de permis d'environnement et d'urbanisme, de gestion des déchets, d'économie circulaire et de marchés publics durables.

Avis

1. Considérations générales

Le **Conseil** prend acte du rapport d'activité 2023-2024 ainsi que du plan d'action 2025-2026.

Le **Conseil** salue la volonté d'impliquer les administrations en amont dans la méthodologie de travail.

2. Considérations spécifiques

2.1 Participation citoyenne

Le **Conseil** souligne l'importance de veiller à ce que les mesures de simplification administrative prévues ne se traduisent pas par une réduction des garanties de participation citoyenne et de transparence dans les procédures d'octroi des permis. La recherche d'efficacité et de rapidité doit aller de pair avec le maintien d'un temps suffisant pour la consultation publique, la prise en compte des observations, et le respect des recours.

Le **Conseil** recommande également que la méthodologie de travail de la plateforme Agile intègre de manière plus systématique les acteurs de la société civile et les associations environnementales afin de garantir une approche concertée et équilibrée entre les dimensions économiques, sociales et environnementales.

*

* *